

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00177

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LA RUE DES ARTISTES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 22 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Charles DALLARA

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. François DRIOL,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 avril 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230329-D20230017710

Date de mise en ligne : 06 avril 2023

M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Julien LUYA donne pouvoir à M. David FARA,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Eric BERLIVET, M. Gilles BOUDARD,
M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Michel GANDILHON, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 29 MARS 2023

SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - FESTIVAL LA RUE DES ARTISTES

Saint-Etienne Métropole a mis en place un dispositif d'aides aux manifestations culturelles dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans un souci de rationalisation de la gestion des subventions, de transparence et de bonne gestion.

Les objectifs du dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques portées par la Métropole ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2023, suite à un appel à projets, onze festivals ont fait acte de candidature. Le festival «La rue des Artistes» a candidaté et a été retenu afin d'être auditionné par un jury commun entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole, présidé par l'adjoint au Maire et Vice-Président en charge de la Culture, ainsi que de la Conseillère Métropolitaine déléguée auprès du Vice-Président.

Ce festival avec une dominante autour du spectacle de rue et des musiques du monde, doit se tenir du 15 au 18 juin 2023. Il se déroulera principalement dans le Parc Nelson Mandela de Saint-Chamond. Le festival va à nouveau installer un camping dans le quartier de Fonsala, pour les festivaliers qui souhaiteraient rester les 3 jours. La programmation sera composée de valeurs montantes nationales ainsi que des têtes d'affiches. Le budget prévisionnel du festival s'élève à 242 000 €.

Au regard de l'attractivité et du rayonnement de ce festival, une subvention de 13 000 € est proposée au titre de l'année 2023 soit 5,3 % du budget global de l'évènement. En cas d'annulation ou de report du festival, la convention prévoit des clauses spécifiques permettant d'ajuster le montant de la subvention.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival la Rue des Artistes à hauteur de 13 000 € ; ce montant pourra être modulé en fonction des conditions dans lesquelles le festival se déroulera,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention entre l'association «Atout Monde» et Saint-Etienne Métropole,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2023.**

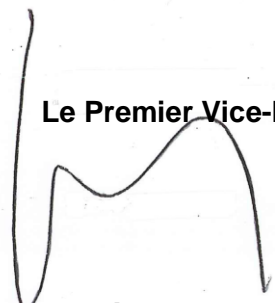
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Charles DALLARA

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD